

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal tenue dans la salle de l'hôtel de ville à laquelle sont présents mesdames les conseillères Doris Bourget, Allyson Cahill-Vibert et Doris Réhel et messieurs les conseillers Magella Warren, Jonathan Côté et Nicolas Ste-Croix sous la présidence de la mairesse, madame Cathy Poirier. Sont également présents monsieur Jean-François Kacou, directeur général, et madame Gemma Vibert, greffière.

Madame la mairesse annonce l'ouverture de la séance à 19 h.

**RÉS. NO. 352-2020 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

**RÉS. NO. 353-2020 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2020.

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que ledit procès-verbal soit et est approuvé tel que rédigé par la greffière.

\*\*\*\*\*

**MOT DE LA MAIRESSE**

Madame la mairesse mentionne que la Ville tiendra une séance publique d'information dans le but de faire le point sur le projet d'école d'agriculture à Val d'Espoir et de présenter l'étude de faisabilité qui a été déposée dernièrement. Cette séance aura lieu dans l'église de Val d'Espoir le 14 décembre prochain. L'heure sera annoncée sur la page Facebook de la Ville.

\*\*\*\*\*

**RÉS. NO. 354-2020 : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 554-2020  
CONCERNANT LE NUMÉROTAGE DES BÂTIMENTS**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 3 novembre 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de règlement portant le numéro 554-2020 a été déposé à cette même séance;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du Règlement numéro 554-2020 concernant le numérotage des bâtiments a été remise aux membres du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement ne comporte aucune modification par rapport au projet déposé lors de la séance du 3 novembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

**CONSIDÉRANT** les informations données sur l'objet du règlement;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le Règlement numéro 554-2020 concernant le numérotage des bâtiments soit et est adopté en suivant les procédures régulières relatives à l'adoption de tel règlement.

**RÉS. NO. 355-2020 : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 555-2020 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AFIN DE FINANCER L'ENTRETIEN ET LE MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES MUNICIPALES**

---

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 3 novembre 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de règlement portant le numéro 555-2020 a été déposé à cette même séance;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du Règlement numéro 555-2020 créant une réserve financière afin de financer l'entretien et le maintien des infrastructures touristiques municipales a été remise aux membres du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement ne comporte aucune modification par rapport au projet déposé lors de la séance du 3 novembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

**CONSIDÉRANT** les informations données sur l'objet du règlement;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le Règlement numéro 554-2020 créant une réserve financière afin de financer l'entretien et le maintien des infrastructures touristiques municipales soit et est adopté en suivant les procédures régulières relatives à l'adoption de tel règlement.

**RÉS. NO. 356-2020 : MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ – DEMANDE D'APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-355 DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE PERCÉ**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a adopté, le 10 novembre 2020, le Règlement numéro 2020-355 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Percé constituée des lots numéros 5 615 832, 5 615 833, 5 616 879, 5 616 880, 5 616 881, 5 616 882, 5 617 036, 5 617 037 et 5 617 038 au cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé demande à la Ville de Percé d'approuver ledit règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** par résolution adoptée le 9 janvier 2018 (résolution numéro 010-2018), le conseil municipal de la Ville de Percé informait la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé qu'il n'avait aucune objection à ce qu'elle présente une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'annexion desdits lots à son territoire;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil municipal de la Ville de Percé approuve le règlement d'annexion adopté par la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé sous le numéro 2020-355.

**RÉS. NO. 357-2020 : CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2021**

---

Conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, **IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'établir comme suit le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021 :

DATE	HEURE
Mardi 12 janvier 2021	19 h
Mardi 2 février 2021	19 h
Mardi 2 mars 2021	19 h
Mardi 6 avril 2021	19 h
Mardi 4 mai 2021	19 h
Mardi 1 <sup>er</sup> juin 2021	19 h
Mardi 6 juillet 2021	19 h
Mardi 3 août 2021	19 h
Mardi 7 septembre 2021	19 h
Mardi 5 octobre 2021	19 h
Mardi 2 novembre 2021	19 h
Mardi 7 décembre 2021	19 h

**RÉS. NO. 358-2020 : BUDGET 2021 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Allyson Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de fixer la date de la séance d'adoption du budget pour l'exercice financier 2021 et du programme triennal d'immobilisations au mercredi 16 décembre 2020, à 19 h, dans la salle de l'hôtel de ville.

**RÉS. NO. 359-2020 : APPROBATION DES COMPTES**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil approuve la liste des déboursés pour la période du 29 octobre au 26 novembre 2020, au montant de 1 814 155,07 \$, et la liste des comptes à payer au 26 novembre 2020, au montant de 287 538,61 \$.

**RÉS. NO. 360-2020 : ÉNERGÈRE INC. – CONTRAT DE CONVERSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU DEL – DEMANDE DE PAIEMENT N° 4**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la facture n° 5910 d'Énergère inc., datée du 31 octobre 2020, au montant de 1 471,08 \$ taxes incluses, représentant la demande de paiement n° 4 dans le cadre du contrat de conversion du réseau d'éclairage public au DEL, et d'en autoriser le paiement;

D'approprier les deniers nécessaires au paiement de cette dépense à même les sommes disponibles au Règlement numéro 538-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 413 500 \$ pour la conversion du réseau d'éclairage public au DEL.

**RÉS. NO. 361-2020 : RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE TRAVAIL AVEC LE PERSONNEL CADRE**

**CONSIDÉRANT** la négociation intervenue entre le directeur général et le personnel cadre relativement au renouvellement de l'entente de travail venant à échéance le 31 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT** l'entente de principe intervenue pour la signature d'une entente de travail d'une durée de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de principe négociée a été présentée au conseil municipal le 24 novembre 2020;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

1. **QUE** le conseil municipal entérine et adopte l'entente de travail du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025;
2. **QUE** la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

**RÉS. NO. 362-2020 : BAIL AVEC LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES  
– LOCATION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 9, RUE BIARD, PERCÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le 1<sup>er</sup> novembre 2009, la Ville de Percé a signé un bail d'une durée d'un an, renouvelable de mois en mois, avec la Société immobilière du Québec, maintenant connue comme étant la Société québécoise des infrastructures, relativement à la location de l'immeuble municipal situé au 9, rue Biard à Percé;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'avenant 1 signé en 2011, ce bail a été renouvelé pour une période additionnelle d'un an, soit du 1<sup>er</sup> juin 2011 au 31 mai 2012, renouvelable de mois en mois à moins qu'un avis de non-renouvellement soit transmis par une ou l'autre des parties au moins six (6) mois avant la date d'échéance du bail ou de son renouvellement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société québécoise des infrastructures sous-loue ledit immeuble à la Sûreté du Québec pour les fins de son poste relais;

**CONSIDÉRANT QUE** pour la Sûreté du Québec, l'aménagement de son poste relais dans ce bâtiment devait être une solution temporaire;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2018, compte tenu de l'état général du bâtiment, la Société québécoise des infrastructures demandait à la Ville de lui faire part d'une orientation quant à l'avenir dudit bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** la même année, la Ville de Percé a mandaté une firme en architecture pour réaliser le carnet de santé de ce bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** ce carnet de santé révèle que des travaux majeurs nécessaires à la sauvegarde du bâtiment devront être réalisés à court ou moyen terme;

**CONSIDÉRANT QU'**une infiltration d'eau s'est produite dernièrement et que la Ville a dû faire effectuer des travaux pour réparer temporairement la toiture qui, suivant le carnet de santé, devrait être refaite au complet;

**CONSIDÉRANT QU'**une rencontre par visioconférence entre des représentants de la Ville et de la Société québécoise des infrastructures s'est tenue le 4 novembre 2020 afin de faire le point sur la situation liée à ce bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de cette rencontre, les représentants de la Société québécoise des infrastructures ont informé la Ville qu'ils étaient toujours dans l'attente des intentions et des besoins de la Sûreté du Québec en ce qui a trait à l'avenir du poste relais de Percé;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Percé ne peut prendre de décision concernant ce bâtiment tant qu'elle n'aura pas reçu les besoins identifiés par la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la mairesse, madame Cathy Poirier, a alors avisé les représentants de la Société québécoise des infrastructures que dans ce contexte, la Ville ne peut investir sur le bâtiment du 9, rue Biard et qu'elle devra mettre fin au bail actuel puisqu'elle ne peut répondre à leurs attentes;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'aviser la Société québécoise des infrastructures que la Ville de Percé ne renouvellera pas le bail pour le bâtiment situé au 9, rue Biard à Percé, lors de sa prochaine échéance;

**QUE** la Ville informe également la Société québécoise des infrastructures qu'elle est toujours prête à collaborer à la recherche d'une solution pour le poste relais de la Sûreté du Québec en fonction des intentions et des besoins de celle-ci.

**RÉS. NO. 363-2020 : TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE GRANDE-RIVIÈRE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de renouveler l'adhésion de la Ville à la Télévision communautaire de Grande-Rivière pour l'année 2020-2021 et d'engager à cet effet un montant de 50 \$ plus taxes représentant le coût de la cotisation annuelle.

**RÉS. NO. 364-2020 : APPEL D'OFFRES PUBLIC – FOURNITURE ET LIVRAISON D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE AUTONOMES INDIVIDUELS**

**CONSIDÉRANT QU'**aucune soumission n'a été reçue dans le délai fixé dans le cadre de l'appel d'offres public relatif à la fourniture et la livraison d'appareils de protection respiratoire autonomes individuels pour le service de sécurité incendie, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la greffière à procéder à un deuxième appel d'offres.

**RÉS. NO. 365-2020 : DEMANDE DE PAIEMENT #2 – LES CONSTRUCTIONS SCANDINAVES INC. – CONTRAT « RECONSTRUCTION DE LA CASERNE DE POMPIERS DE BARACHOIS »**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la demande de paiement #2, au montant de 394 432,92 \$ plus taxes, présentée par Les Construction Scandinaves inc., en date du 13 octobre 2020, dans le cadre du contrat de reconstruction de la caserne de pompiers de Barachois, et d'autoriser le paiement d'un montant de 354 989,63 \$ plus taxes, déduction faite de la retenue prévue au contrat.

**RÉS. NO. 366-2020 : RECONSTRUCTION DE LA CASERNE DE POMPIERS DE BARACHOIS – FORAGE D'UN PUIITS ARTÉSIEN**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la facture n° 3280 d'Excavation Robertson Touzel, datée du 12 novembre 2020, au montant de 3 909,15 \$ taxes incluses, relativement au forage d'un puits artésien pour la nouvelle caserne de pompiers de Barachois, et d'en autoriser le paiement;

D'approprier les crédits nécessaires pour le paiement de cette dépense à même les sommes disponibles au Règlement numéro 546-2020 décrétant une dépense de 1 483 000 \$ et un emprunt de 1 325 335 \$ pour la reconstruction de la caserne de pompiers de Barachois et l'achat d'appareils de protection respiratoire pour le service de sécurité incendie.

**RÉS. NO. 367-2020 : POSTE SAISONNIER (HIVER) VACANT – OUVRIER-OPÉRATEUR**

Suite à la démarche de recrutement pour combler un poste saisonnier (hiver) d'ouvrier-opérateur devenu vacant, **IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de procéder à l'engagement de monsieur Roy Laflamme pour une période indéterminée et selon les disponibilités budgétaires, et ce, suivant les conditions de travail prévues à la convention collective liant la Ville à ses salariés.

**RÉS. NO. 368-2020 : NOUVEAU POSTE SAISONNIER (HIVER) – OUVRIER-OPÉRATEUR**

Suite à la démarche de recrutement pour combler un nouveau poste saisonnier (hiver) d'ouvrier-opérateur, **IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de procéder à l'engagement de monsieur Ludger Després pour une période indéterminée et selon les disponibilités budgétaires, et ce, suivant les conditions de travail prévues à la convention collective liant la Ville à ses salariés.

**RÉS. NO. 369-2020 : POSTE RÉGULIER À TEMPS COMPLET – MÉCANICIEN**

**CONSIDÉRANT QUE** le 3 novembre 2020, le conseil municipal a autorisé un affichage pour combler un poste régulier à temps complet d'aide-mécanicien;

**CONSIDÉRANT QU'**avant l'affichage, après consultation du conseil municipal, il a été décidé de remplacer le titre du poste par celui de mécanicien répondant mieux aux besoins du service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité d'entériner la modification apportée au titre du poste;

**DE** procéder à l'engagement de monsieur Luc Quenneville à titre de mécanicien, et ce, suivant les conditions de travail prévues à la convention collective liant la Ville à ses salariés.

**RÉS. NO. 370-2020 : TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST – LOCATION DE DEUX RADIOS MOBILES UHF**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le directeur général, monsieur Jean-François Kacou, à signer, pour et au nom de la Ville de Percé, le contrat à intervenir avec Télécommunications de l'Est relativement à la location de deux (2) radio UHF pour les équipes affectées au déneigement, et ce, au coût mensuel total de 60 \$ plus taxes et pour une durée de douze mois renouvelable.

**RÉS. NO. 371-2020 : DEMANDE DE PAIEMENT #2 – CONSTRUCTION BÉTON 4 SAISONS INC. – CONTRAT « RÉNOVATION DES COUVERTURES DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE PERCÉ »**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la demande de paiement #2 finale, au montant de 17 978,41 \$ plus taxes, incluant le paiement de la retenue de 10 % sur la demande #1, présentée par Construction Béton 4 Saisons inc., en date du 23 novembre 2020, dans le cadre du contrat de rénovation des couvertures de l'usine de traitement des eaux usées de Percé, et d'en autoriser le paiement.

**RÉS. NO. 372-2020 : FONDS DES MUNICIPALITÉS POUR LA BIODIVERSITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds des municipalités pour la biodiversité est une initiative de la Société pour la nature et les parcs du Canada, section Québec, réalisée en collaboration avec la Fondation de la faune du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds des municipalités pour la biodiversité permet aux municipalités/villes de contribuer efficacement aux grands défis environnementaux par la réalisation de projets de protection et d'amélioration des milieux naturels sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque municipalité qui adhère au Fonds y contribue en versant un montant maximum de 1 \$ par ménage par année dans un fonds qui lui est réservé;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation de la Faune du Québec et son principal partenaire, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, permettent une bonification de 100 % de la contribution municipale jusqu'en 2022;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Ville de Percé adhère au Fonds des municipalités pour la biodiversité;

**QUE** la mairesse et la greffière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec la Fondation de la faune du Québec relative à la création et à la gestion d'un fonds dédié.

**RÉS. NO. 373-2020 : PROGRAMME DE SOUTIEN RÉGIONAL AUX ENJEUX DE L'EAU – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET DE RÉHABILITATION DE LA BERGE ET DE LA HALTE-PARC DE BARACHOIS**

**CONSIDÉRANT** le Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme vise à favoriser une meilleure gestion des ressources en eau et mieux protéger les milieux hydriques et les écosystèmes aquatiques en soutenant la réalisation d'actions inscrites dans un plans directeur de l'eau (PDE) ou plan de gestion intégrée de l'eau (PGIR) d'une section du Saint-Laurent élaboré par un organisme de bassin versant (OBV) ou une table de concertation régionale (TCR);

**CONSIDÉRANT QUE** le projet réhabilitation de la berge et de halte-parc de Barachois a été identifié comme une action répondant au plan directeur de l'eau du Conseil de l'Eau Gaspésie Sud;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet répond à l'une des problématiques prioritaires identifiées par le Conseil de l'Eau Gaspésie Sud;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet répond à des enjeux sociaux et environnementaux importants pour la Ville de Percé;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- **QUE** le conseil municipal entérine la présentation du projet « Réhabilitation de la berge et de la halte-parc de Barachois » au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau;
- **QUE** le conseil municipal désigne monsieur Ghislain Pitre, directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**RÉS. NO. 374-2020 : ADHÉSION À TOURISME ET COMMERCE ROCHER-PERCÉ POUR L'ANNÉE 2020-2021**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de confirmer l'adhésion de la Ville de Percé à Tourisme et Commerce Rocher-Percé pour l'année 2020-2021, au coût de 957 \$.

**RÉS. NO. 375-2020 : RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION  
TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE POUR L'ANNÉE 2020-2021**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de renouveler l'adhésion de la Ville de Percé à l'Association touristique régionale de la Gaspésie pour l'année 2020-2021, au coût de 617,60 \$ plus taxes.

**RÉS. NO. 376-2020 : RECHERCHE HISTORIQUE ET ICONOGRAPHIQUE DU  
SECTEUR BARACHOIS-BRIDGEVILLE-COIN-DU-BANC**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services de Patrimoine 1534, datée du 20 novembre 2020, au montant de 27 200 \$ plus taxes, pour la réalisation d'une recherche historique et iconographique du secteur Barachois-Bridgeville-Coin-du-Banc.

**RÉS. NO. 377-2020 : CLUB FADOQ AMICAL DE SAINT-GEORGES-DE-MALBAIE  
- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder une aide financière de 3 000 \$ au Club FADOQ Amical de Saint-Georges-de-Malbaie afin de compenser le manque à gagner en 2020 en raison de l'annulation des activités de financement dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

Aucune personne n'est présente dans l'assistance.

**ADVENANT 19 H 26**, madame la conseillère Doris Bourget propose la levée de la présente séance.

\_\_\_\_\_  
**CATHY POIRIER,  
MAIRESSE**

\_\_\_\_\_  
**GEMMA VIBERT,  
GREFFIÈRE**

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.

\_\_\_\_\_  
**CATHY POIRIER,  
MAIRESSE**